

Éditorial



Par Christine
THOMAS BICHON

Assemblée générale de l'ADECR

A noter sur votre agenda
(invitation ci-jointe)
Notre assemblée générale
se déroulera le

JEUDI 21 MARS à 18 h
Pont-du-Château

3 milliards de moins pour les collectivités

Le gouvernement a décidé de réduire plus lourdement que prévu les dotations d'État aux collectivités pour les années 2014-2015.

La note de l'austérité risque d'être salée pour les collectivités. Le journal les Échos révèle que le gouvernement s'apprêterait à doubler la contribution financière des collectivités pour financer, en partie, les 20 milliards d'euros que l'État commence à verser, dès cette année, aux entreprises dans le cadre du crédit d'impôt afin, explique-t-il, d'« améliorer leur compétitivité ». Sachant, entre parenthèses, que cet argent public est donné aux entreprises sans condition d'objectif en matière d'emploi et d'investissement, cela fait douter de l'efficacité du dispositif.

François Hollande avait annoncé, en septembre 2012, une diminution de 750 millions € en 2014, puis en 2015 des dotations aux collectivités au titre de leur participation à la réduction des dépenses de l'État. Ce chiffre passerait, car il reste à confirmer par le gouvernement, à 1,5 milliard € chaque année, soit, si on compte bien, 3 milliards en moins pour les collectivités.

Or, c'est là où le bât blesse et où l'austérité apparaît comme contre-productive pour sortir de la crise. Les collectivités territoriales, nous le répétons à longueur de temps, portent à elles seules plus de 70 % de l'investissement public dans notre pays. En conséquence, réduire leurs moyens, c'est prendre le risque de réduire leurs capacités d'investissement. Avec, à la clé, les conséquences sur la charge de travail des entreprises et donc sur l'emploi. Sans compter le recul dans les services rendus à la population et les possibles augmentations des impôts locaux pour compenser les baisses des dotations. Un très mauvais calcul de la part du gouvernement.

« C'est un mauvais choix, le pouvoir doit changer de cap »

François Hollande ne peut parler de contrat de confiance entre l'État et les collectivités et faire que les villes servent de variables d'ajustement des politiques d'austérité. Cette baisse des dotations est un « facteur de récession ». En tant que Présidente d'une association d'élus, adjointe dans une municipalité, je ne peux que déplorer et dénoncer une telle mesure qui va lourdement pénaliser mes concitoyens, priver nos communes des moyens pour répondre aux besoins des populations en matière, par exemple, de logements, de santé, d'éducation, de sport, de culture...

Il est urgent de mettre en place une véritable politique de justice sociale et fiscale, de se dégager de la pression des marchés financiers qui dirigent les politiques nationales et prendre des orientations qui donnent enfin la priorité à l'être humain.

Décentralisation - Acte III

Le projet de loi sur la décentralisation a été transmis aux associations d'élus

Lors de ses rendez vous de "concertation", Marylise Lebranchu, ministre en charge de la Décentralisation, a transmis le 6 février aux associations d'élus son avant-projet de loi portant décentralisation et réforme de l'action publique.

Une nouvelle fois, les règles du jeu de la vie locale vont être profondément modifiées par la loi de décentralisation et de réforme de l'action publique qui s'annonce. Régionalisation, métropolisation et recentrage de l'État autour de ses missions ré-

galiennes semblent être les maîtres-mots du projet gouvernemental, tout ceci dans un contexte d'assèchement des finances des collectivités territoriales.

Afin de poser les bases d'une réforme territoriale porteuse d'avancées sociales et démocratiques, le Cidefe organisait une journée de travail entre élus de diverses sensibilités, d'acteurs associatifs et de syndicalistes.

L'action publique est riche de ces femmes et de ces hommes qui, avec leurs concitoyens, se mobilisent pour garantir à tous l'accès aux droits fondamentaux et notamment aux services pu-

blics, pour construire des projets favorisant l'émancipation et ouvrir de nouveaux espaces de citoyenneté.

En s'appuyant sur les leçons tirées de l'engagement de terrain des élus, dans leur diversité, mais aussi des syndicalistes et des associations, il est urgent de définir ensemble les contours d'une République unitaire et décentralisée qui placerait au cœur de son projet la solidarité, l'accès aux droits partout et pour tous et la démocratie à tous les étages !

[texte du projet disponible sur :](http://static.acteurspublics.fr)
<http://static.acteurspublics.fr>

Transition énergétique

Le gouvernement a fixé le cap pour notre pays : faire de la France la nation de l'excellence environnementale. Il a indiqué la voie à suivre pour engager la France dans la transition énergétique, fondée sur la sobriété et l'efficacité, ainsi que sur le développement des énergies renouvelables, et plus globalement dans la transition écologique, en les inscrivant dans les cadres communautaires et internationaux. Un grand débat national sur la transition énergétique, ouvert et citoyen est donc lancé.

Quelle énergie dans 10, 20, 30 ou 40 ans ? Quels sont les investissements nécessaires aujourd'hui ? Comment développer les énergies renouvelables ? Comment optimiser au maximum nos consommations, utiliser au mieux l'énergie disponible ? Telles sont les principales questions sur lesquelles tous les Français sont invités à débattre. Alain Cellarier, retraité EDF et responsable des questions énergétiques, a travaillé avec un groupe de camarades :

- pour vous aider à mieux comprendre les enjeux de ce débat et cibler les vraies questions à se poser et à poser,
- pour vous éclairer dans les choix que vous pouvez être amené à prendre dans vos collectivités.

Ils se proposent de répondre à vos sollicitations et/ou à organiser des débats publics dans vos communes.

contact : alain.cellarier@orange.fr

VALTOM

Jean Claude Jacob, premier vice-président du Valtom, assurera l'intérim à la présidence jusqu'aux prochaines élections et l'adoption de nouveaux statuts. C'est une juste reconnaissance de son engagement pour un service public et multi-filières de gestion des déchets ménagers.



Une délégation de l'ADECR sur le site du pôle Vernéa

Rythmes scolaires :

La cacophonie, ou comment les écoliers ne vont chanter ni juste ni en rythme.

Nul ne songe à nier que l'école primaire et maternelle ait besoin de réformes sur le contenu de l'enseignement et sur tout le périscolaire dédié aux collectivités territoriales : locaux, cantines, transports ...

Vincent Peillon l'a lui-même reconnu, il y a énormément de disparités dans ces prises en charge : en termes de tarifs et de qualité de service ; c'était l'occasion, à défaut de les effacer, de les atténuer : mais qu'y-a-t-il dans la réforme qui nous est proposée - imposée - aujourd'hui?

La grande réforme annoncée de l'école se trouve de fait cadencée dans la préparation de l'acte III de la décentralisation : la réforme des « rythmes » est un prétexte pour transférer progressivement de plus en plus de temps scolaire vers les municipalités, les associations et les officines privées, aggravant en-

core les inégalités entre collectivités riches et collectivités pauvres. Pour rappel les activités proposées pourraient être non obligatoires et payantes !

La réforme des rythmes, c'est encore un prétexte pour ne plus viser les mêmes objectifs pour tous les élèves, et faire « à chacun son école ». Elle se présente comme la réforme de la droite sur « socle commun » : le minimum sur le temps scolaire, et pour les « lents » et les « rapides », selon les ressources familiales et locales, des cours en plus ou pas sur le temps périscolaire...

De plus il subsiste encore beaucoup de flou sur la répartition des temps dans la journée (prises en charge individuelles, espaces pour activités...). "Le cadre évolue de jour en jour et le dossier sera finalisé en juin pour que l'on soit prêt pour la prochaine rentrée scolaire" dit l'inspecteur de l'éducation nationale lors d'une réunion avec les maires de la circonscription Cler-



mont-Gergovie et pourtant les communes doivent se prononcer avant le 1 avril sur le choix de 2013 ou de 2014 pour l'application des nouveaux rythmes .

De qui se moque t'on le plus, des élus, des élèves ou des enseignants?

Nous devons rapidement faire entendre nos exigences maintenant pour des réformes audacieuses et élaborées dans la concertation la plus large possible pour la formation des élèves et l'avenir de notre pays.

Abrogation de la journée de carence !

La bataille menée par les élus locaux, les parlementaires de gauche, les salariés de la fonction publique, les représentants du personnel, les syndicats pour l'abrogation de la journée de carence a porté ses fruits. Mais le combat demeure pour garantir de meilleures conditions de salaire, de travail et de santé des agents publics, conformes au bon fonctionnement des services publics dont nos concitoyens n'ont jamais eu autant besoin.

Appel à cotisations

Comme toute association, la cotisation est l'élément principal du budget de l'ADECR.

Elle nous permet d'envoyer des courriers, de financer certaines initiatives, notamment le paiement des mandats des élus à l'Assemblée Générale de l'ANECR.

En cette année 2013, il y a besoin de conforter cette rentrée financière. Les rendez-vous vont être nombreux et lourds de conséquences pour les collectivités et les habitants.

C'est dans ce cadre que le bureau lance un appel à régler la cotisation qui est de 20 €.

Nous comptons sur toi pour faire parvenir rapidement ta cotisation à :

Elections municipales et intercommunalité

Une nouvelle disposition établit l'élection des délégués communautaires au suffrage universel, par fléchage, au moment de l'élection municipale.

Aujourd'hui, les délégués communautaires sont élus au sein des conseils municipaux. Si la disposition nouvelle est adoptée, les électeurs, en votant pour la liste de leur choix, se prononceraient du même coup pour les candidats appelés à siéger à la communauté de communes ou d'agglomération. Cette disposition fait débat. De nombreux élus ont exprimé leur réserve dans le contexte de l'orientation libérale d'effacement des communes, qui s'est accélérée avec la réforme territoriale de 2010 sous Nicolas Sarkozy (regroupement autoritaire des communes et intercommunalités). Près de 20 000 élus de toute la France se sont exprimés lors de la préparation des états généraux, à l'automne dernier, en remplissant un questionnaire. La préférence de la majorité d'entre eux allait au maintien de l'élection des conseillers communautaires par les conseils municipaux. C'était, pensaient-ils, un

gage de la reconnaissance du fait communal comme pilier essentiel de l'architecture républicaine, faute de quoi, à court terme, le rôle de la commune est vidé de ses capacités.

Or l'inquiétude est légitime : l'avant-projet de loi sur l'acte III de la décentralisation, prévoit en effet le renforcement des compétences transférables des communes vers les intercommunalités de très grande taille, vers des « eurométropoles » et des « communautés métropolitaines ». Cette version autoritaire du devenir institutionnel du pays, les transferts lourds de compétences qu'elle contient, incite à la mobilisation pour modifier la donne.

C'est pourquoi dès maintenant il nous faut préparer les élections municipales de mars 2014. Pour être utiles à la gauche et au peuple, pour proposer une perspective face à un gouvernement dont la poli-



tique va à l'encontre de ce pour quoi Françaises et Français ont voté, nous devons rassembler ceux et celles qui veulent travailler à changer l'axe de la gauche.

Ce sera l'un des thèmes majeurs de notre prochaine assemblée générale. Aussi nous vous demandons d'ores et déjà de nous faire parvenir vos intentions et vos projets pour cette échéance prochaine, vos attentes aussi, notre association étant là pour vous accompagner dans l'élaboration de vos listes et de vos programmes.



Des outils à votre disposition :

- **Le portail de l'action des élus et de la vie citoyenne** <http://www.elunet.org/> vous offre des infos quotidiennes - l'abonnement à la newsletter CIDEFIL se fait gratuitement en ligne
- **L'Elu d'aujourd'hui** : magazine de l'Association nationale - abonnement 1 an : 80 €
- **La Lettre du Cidefe** : 4 pages hebdomadaire pour vous accompagner dans vos actions et veilles juridiques
- **Les formations du CIDEFE (Centre d'Information et de Formation des Elus)** : organisme agréé offrant des formations utiles pour la gestion et l'intervention politique locale - sur de nombreux sujets d'actualités - consultez le calendrier : <http://www.elunet.org/formation/calendrier.pdf>

